

## Références bancaires pour effectuer un virement à notre Association

Code IBAN : FR76 1330 6009 1000 0662 9762 662 - Code BIC : AGRIFRPP833

### Important !

Merci de nous indiquer, dans le libellé, votre nom, prénom et adresse (ou n° d'adhérent),  
ou de nous communiquer en parallèle vos propres coordonnées, afin que nous puissions établir  
votre attestation fiscale : par mail (à [contact@des-france.org](mailto:contact@des-france.org)) ou par courrier postal.

« Par ma cotisation, mon don, je soutiens l'action de **RÉSEAU D.E.S. FRANCE** et je vous ai adressé  
un virement d'un montant de .....€

Nom (ou Société) : .....

Prénom .....

Adresse.....  
.....  
.....

Courriel .....@..... »

**Une attestation fiscale vous sera adressée,  
elle permettra une réduction d'impôt de 66% du montant de votre versement.**

#### DONS ET SUBVENTIONS – MÉCÉNAT D'ENTREPRISE... AVANTAGES FISCAUX

Les dispositions fiscales résultant des modifications apportées au Code Général des Impôts par la loi  
du 18 janvier 2005

**1** – permettent de **déduire de votre impôt sur le revenu 66 % de votre don** aux oeuvres d'intérêt général,  
telle que RÉSEAU D.E.S. FRANCE, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Ex : si vous donnez 1000 €,  
il ne vous en coûtera réellement que 340 €.

**2** – ouvrent droit, en ce qui concerne le mécénat d'entreprise, à une **réduction d'impôt égale à 60 % du  
montant des sommes versées** dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires hors taxes de l'entreprise. Ex :  
si l'entreprise donne 5000€, elle bénéficie d'une réduction d'impôt de 3000 €.

Pour les dons supérieurs à 20 % du revenu imposable ou à 5 % du chiffre d'affaires, l'excédent est reporté  
successivement sur les 5 années ou exercices suivants et ouvre droit à une réduction d'impôt dans les mêmes  
conditions.

NB : Les exploitants relevant de l'impôt sur le revenu ont le choix entre ces deux réductions d'impôt.

**UNE ATTESTATION FISCALE EST ADRESSÉE A TOUS LES DONATEURS**